
Rapport d'activité 2021

Adopté à l'AG de la FEAS du 30 mai 2022

En introduction...

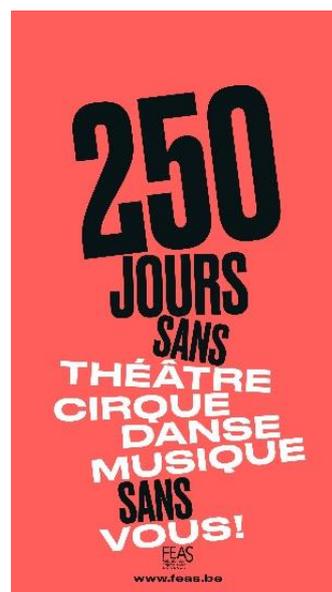
2021, année de combats politiques pour affronter les multiples tempêtes et assauts répétés du Covid qui nous a obligés à trouver mille et une idées pour garder la tête hors de l'eau survivre, continuer à offrir un peu, beaucoup, autant que nous le pouvions, de culture à nos publics.

2021 a commencé par une campagne de presse, le 16 janvier 2021¹ : un message destiné à nos publics, décliné dans la presse (Le Soir, La Libre Belgique), placardé sur les murs de toutes les grandes villes de notre pays, et collé à toutes les fenêtres de nos membres :



Message intensifié le 20 février 2021

Et que nous avons magnifié, le 16 juin 2021 :



Pensant, à tort, que nous étions enfin sortis de la galère... Il n'en fut rien. Tout 2021 fut marqué par la crise du Covid, jusqu'au dernier jour du dernier mois de cette sombre année.

¹ A l'initiative d'Annie Bozzini, notre Vice-Présidente ; qu'elle en soit remerciée ! Les affiches sont visibles sur le site de **Archives & Musée de la Littérature** qui a réalisé une exposition virtuelle des archives de la Quarantaine du Covid. <https://archivesquarantainearchief.be/expoaga/s/expovirtuelle/item/91>

Suivant des règles de confinement/déconfinement sans cesse mouvantes, qu'il fallait comprendre, décortiquer, et souvent interpréter tant elles étaient parfois absurdes et confuses, nous avons pu maintenir une certaine ouverture de nos salles, des représentations encadrées en plein air, des activités limitées, maintenir les répétitions, les résidences ; Tout cela en dents de scie, jusqu'au dernier CODECO d l'année, celui du 22 décembre 2021, nous intimant de manière brutale, une fermeture totale et irresponsable, injuste de nos salles. Cette décision infondée – et la justice nous en donnera raison - provoquera le ras-le-bol du secteur culturel, une véritable rébellion. Le mot d'ordre fût **la désobéissance civile** des institutions des arts de la scène, des salles de cinéma, des centres culturels...

Une mobilisation sans précédent du monde culturel et de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, rassembla plus de 10.000 personnes, flamands, wallons, bruxellois, tous réunis dans une ambiance de fête au Mont des Arts le 28 décembre 2021. A la tribune, Annie Bozzini, Pierre Thys, Cathy Ming Jung et Valérie Cordy, avec d'autres artistes ou directrices ou directeurs d'institutions, pourfendirent la mesure scandaleuse.

Attaquée devant le tribunal de première instance et ensuite doublement attaquée devant le Conseil d'Etat par plusieurs opérateurs et fédérations, dont nous fûmes, la décision du CODECO, « infondée et disproportionnée » fut annulée².

C'est donc ouverts (mais petitement, avec de jauges maximales de 200 spectateurs,) que nous avons terminé ce triste 2021.

Que d'énergie idiotement dépensée, que nous aurions bien préféré mettre au service du développement de notre secteur plutôt qu'à sa défense !



28 décembre 2021, Mont des Arts- Bruxelles

Manifestation contre la fermeture arbitraire des salles de spectacle

<https://bx1.be/categories/news/manifestation-pour-la-culture-de-nombreux-soutiens-attendus/>

² [Le Conseil d'Etat désavoue une décision du Codeco: les salles de théâtre peuvent rouvrir dès à présent - La Libre](#)

2- In memoriam

7 février 2021 : Décès de Stefano Mazzonis.

Directeur général et artistique de l'Opéra Royal de Liège depuis 2007, Stefano Mazzonis avait considérablement fait évoluer cette grande institution. Il avait pris les rênes de l'ORW peu après que celle-ci s'installe sous chapiteau. La vivacité de sa programmation et son dynamisme ouvrit l'opéra à de nouveaux publics, notamment les jeunes. Il devait quitter ses fonctions en juillet 2022.

Stefano Mazzonis a été remplacé le 24 juin 2021 par Stefano Pace. La FEAS l'a accueilli chaleureusement au sein de son Conseil d'administration.

3. Gouvernance

En 2021, la FEAS a tenu 4 Assemblées Générales et 5 Conseils d'Administration.

- CA jeudi 22 janvier
- AG jeudi 11 février
- CA extraordinaire, lundi 26 avril³
- CA vendredi 18 juin
- AG mercredi 30 juin
- AG vendredi 17 septembre
- CA lundi 4 octobre
- CA lundi 29 novembre
- AG mardi 14 décembre

Nommé le 2 octobre 2018 pour une durée de 5 ans, le **Conseil d'Administration a été renouvelé lors de l'AG du 17 septembre 2021**. Il est composé des 21 membres suivants, élus ou réélus :

Ont été élus en tant que membres et représentants permanents de ce membre :

Théâtre 140 : Corinne OWIECKA

Chapelle Musicale Reine Elisabeth : Bernard de LAUNOIT

Ferme du Biéreau : Gabriel ALLOING

Jeunesses musicales : Julien BEURMS

PBA- Charleroi : Pierre BOLLE

Théâtre de l'Ancre : Jean-Michel VAN DEN EEYDEN

Théâtre Les Tanneurs : Alexandre CAPUTO

Ont été réélus en tant que membres et représentant permanents de ce membre :

Le Vilar : Emmanuel DEKONINCK

CAVEMA/Grand Manège : Patricia WILENSKI

³ Point unique : Echange sur l'opportunité de se joindre à l'action en référé envisagée par diverses fédérations, opérateurs et personnes, à l'encontre de l'Etat pour obtenir la réouverture des lieux. Décision suivant votes arrêtés au 8/7/21)

Charleroi danse : Annie BOZZINI
Maison Ephémère : Guy THEUNISSEN
Mars - Mons arts de la scène : Philippe DEGENEFFE
OPRL- Orchestre Philharmonique Royal de Liège : Daniel WEISSMANN
ORW- Opéra Royal de Wallonie : Stefano PACE
ORCW- Orchestre Royal de Chambre de Wallonie : Laurent FACK
Le Rideau de Bruxelles : Catherine BRIARD
Théâtre des Martyrs : Philippe SIREUIL
Théâtre Le Public : Michel KACENELENOGEN
Théâtre National Wallonie-Bruxelles : Nicolas DUBOIS
Théâtre de Liège : Serge RANGONI
Théâtre VARIA : Coline STRUYF

Le Bureau de la FEAS nommé le 2 octobre 2018 était constitué ainsi qu'il suit :

Président : Philippe Degeneffe, Mars/Mons Arts de la Scène,
Vice-Présidente : Annie Bozzini, Charleroi Danse,
Vice-Président : Daniel Weissmann, OPRL,
Trésorier: Laurent Fack, ORCW,
Secrétaire : Peggy Thomas, Théâtre de la Vie

Par décision du CA du 4 octobre 2021, le bureau de la FEAS a été renouvelé :

Président : Philippe Degeneffe, Mars/Mons Arts de la Scène,
Vice-Présidente : Annie Bozzini, Charleroi Danse,
Vice-Président : Alexandre Caputo, Théâtre Les Tanneurs,
Trésorier : Laurent Fack, ORCW,
Secrétaire : Catherine Briard, Le Rideau de Bruxelles

Secrétaire générale : Françoise Havelange

4- Adhésions

Au 31 décembre 2020, la FEAS comptait 54 membres.

Ont adhéré successivement

- lors de l'AG du 11 février 2021 (5)
 - Espace Catastrophe⁴ (cirque, arts de la rue)
 - Festival de Spa (théâtre, multidisciplinaire)
 - Théâtre Marni (multidisciplinaire)
 - MuseBoosting (musique)
 - Ras El Hanout (théâtre)

- lors de l'AG du 30 juin 2021 (3)

⁴ Espace Catastrophe a modifié par la suite son nom : « UP- Circus & Performing Arts »

- Chapelle Musicale Reine Elisabeth
- Latitude 50
- La Chaufferie- Acte 1

Au 31 décembre 2021, la FEAS comptait 62 membres⁵.

5. Evolution budgétaire/ Cotisations

La FEAS tient à conserver un budget en équilibre et toujours prudent au regard de ses deux sources de rentrées financières :

- Les cotisations de ses membres : de 250 à 5000 € calculée sur la base de leurs subventions récurrentes)
- Les subventions qui lui sont accordées par la FWB :
 - o 10.057€ (2021) en tant que fédération siégeant en chambres arts vivants et en chambre musiques ;
 - o 30.000€ en aide ponctuelle de la Loterie Nationale⁶. Cette aide lui est accordée annuellement depuis 2019 sur demande mais sa reconduction n'est pas garantie.

En outre, la FEAS dispose toujours d'un Fonds de réserve (130.000 € acté lors de la présentation du budget 2022 (AG du 29 novembre 2021).

6. Commission Paritaire 304 « Spectacle »

La FEAS dispose de 6 sièges effectifs et 6 suppléants au banc patronal.

La composition au 31 décembre 2020 était (effectif/suppléant)

- Laurent Fack / Luc Dumont
- Hélène Capelli / Serge Rangoni
- Jacques Grégoire / Nicolas Dubois
- Olivier Moerens / Daniel Weissmann
- Grégory Bucken / Pierre Bolle
- Françoise Havelange / Annie Bozzini

Jacques Grégoire ayant quitté l'ORW a été déclaré démissionnaire et son poste a été attribué à son suppléant, Nicolas Dubois. Le poste de suppléant détenu par Nicolas Dubois a été attribué à Céline Wiertz.

⁵ Pour mémoire : A chaque candidat, la Secrétaire générale adresse une demande d'information visant à confirmer sa qualité d'opérateur reconnu par la FWB, actif en arts de la scène, (CP304 ou 329) respectant les dispositions de droit social, et à visualiser son projet (statuts, derniers comptes et bilans et rapport d'activités) . La candidature est portée à l'attention du CA et ensuite proposée au vote de l'AG.

⁶ L'aide 2021 de la Loterie Nationale a été confirmée début 2022 et versée à concurrence de 80% le 26/4/2022 ; le solde sera versé après envoi des justificatifs de dépenses éligibles 2021)

Au 31 décembre 2021, la composition était (effectif/suppléant)

- Laurent Fack / Luc Dumont
- Hélène Capelli / Serge Rangoni
- Nicolas Dubois/ Céline Wiertz
- Olivier Moerens / Daniel Weissmann
- Grégory Bucken / Pierre Bolle
- Françoise Havelange /Annie Bozzini

Un Arrêté royal publié au MB du 26/5/21 a annoncé une procédure de renouvellement des composantes de plusieurs commissions paritaires dont la CP304 (échéance annoncée au 21 novembre 2021). Cette procédure a pour objectif de vérifier si les mandats sont bien détenus par des fédérations / syndicats représentatifs et au prorata de cette représentativité.

Nous avons introduit une demande de renouvellement de nos 6 mandats. La procédure de renouvellement est toujours en cours.

Pour mémoire nous siégeons au banc patronal avec notre équivalent néerlandophone OKO (6 sièges également) et l'Association belge du Spectacle (ABO-BSV) qui dispose de 2 sièges. Au banc syndical, les 12 mandats sont répartis entre les différents syndicats flamands et francophones.

Le Covid a considérablement ralenti l'activité de la commission paritaire.

Néanmoins des réunions ont été organisées le 18/1/2021,25/3/21 et 22/6/2021 et un GT « Artiste » a eu lieu le 28/9/21.

6.1. Une Convention collective de Travail a été adoptée en 2021, relative à la prime de fin d'année uniquement au profit des salariés d'employeurs néerlandophones. Il est récurrent et terriblement regrettable que le manque de moyens des entités fédérées francophones ne permette pas d'accorder à nos travailleurs de la 304 les mêmes avantages qu'aux travailleurs de nos collègues néerlandophones.

6.2. Réforme du Statut d'artiste

Outre cette CCT, c'est dans le cadre de la CP304 que nous avons suivi et discuté d'un avis commun aux bancs patronal et syndical, relatif aux travaux du WITA sur la réforme du « statut de l'artiste. Le GT précité du 28 septembre 2021 y était consacré.

Notons par ailleurs, sur la question du WITA, que la FEAS, encore membre de la FEB⁷ a tenté d'influer au maximum de ses possibilités, l'avis très restrictif de cette fédération siégeant au Conseil National du Travail.

6.3. Enfin la CP s'est également mobilisée pour assurer aux travailleurs artistes de la CP304 un traitement équivalent aux autres travailleurs, pour leur pécule de vacances 2021: En effet, le gouvernement fédéral avait décidé, considérant le Covid, que les jours de chômage temporaire covid de l'année 2020 seraient assimilés pour le calcul du pécule de vacances 2021. Cependant pour les artistes, la rémunération fictive de ces journées d'inactivité était plafonnée à 83,79 EUR par jour (soit 2 fois le salaire fictif pour les travailleurs dont

⁷ Suivant décision de son AG du 30 juin 2021, la FEAS ne renouvèlera pas son adhésion, à la FEB, considérant son trop peu d'intérêt au regard du montant de la cotisation.

le salaire global ou l'horaire ne peut être indexé), montant non indexé depuis 2003. Ce plafond conduisant à un plafonnement du montant à considérer, et donnait lieu à un pécule moindre uniquement pour les artistes, situation discriminatoire que nous ne pouvions accepter. Différents contacts ont été pris avec l'administration et un courrier a été adressé par la présidente de la CP304 au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et du Travail, le 10/4/2021. La situation sera au final, débloquée⁸.

7. Fonds de Sécurité d'existence FSE 304

Au 1^{er} janvier 2021, la FEAS disposait de 5 postes, Serge Rangoni (Vice-Président), Céline Wiertz (trésorière), Françoise Havelange, Laurent Fack et Grégory Bueken. Composition inchangée. S'agissant d'un Fonds francophone, la FEAS est donc seule à siéger face au banc syndical.

Le FSE304 a été intégré à la mi-2019 à la coupole de l'APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) qui gère les fonds d'autres secteurs non marchands. Le Fonds est alimenté via l'ONSS par des prélèvements annuels de cotisations patronales et permet de financer des actions de formation à l'attention des employés des opérateurs de la CP304.

L'alimentation du Fonds a été lourdement impactée par le Covid : la contribution de l'ONSS (prélèvements 2020) a été de 130.000€ (très inférieur aux 170.000 € de 2019. Le Fonds a dû prendre dans ses réserves pour couvrir ses dépenses en fonctionnement et les politiques qu'il souhaitait poursuivre.

Les formations sont accessibles aux travailleurs et travailleuses pouvant faire état de 30 journées de prestations auprès d'un employeur francophone de la CP304, au cours des 24 mois précédant sa demande. Considérant le Covid, il avait été décidé de porter cette période de référence à 34 mois. Des accompagnements collectifs pour des employeurs 304 sont également possibles.

Les actions du Fonds :

- Le FSE 304 a poursuivi ses programmes de formation à distance jusqu'à ce que les formations en présentiel soient de nouveau possibles (juin 2021). 16 personnes en ont bénéficié.
- 7 personnes ont pu bénéficier de formations plus généralistes (catalogue Formation porté par l'APEF et la FeBi, centrées sur la santé, la sécurité au travail et les relations internes aux équipes).
- Le Fonds a fait appel aux fédérations professionnelles pour développer des formations sectorielles destinées aux techniciens et artistes. 20 formations ont été sélectionnées mais du fait du Covid, 7 seulement ont pu être proposées. 55 techniciens et artistes en ont bénéficié.
- Le Fonds a proposé des formations spécialisées : 3 équipes d'opérateurs ont suivi de modules d'accompagnement en intelligence collective et 9 personnes ont suivi une formation à la création de marionnettes.

⁸ Un Arrêté royal du 17 mars 2022 a réglé positivement cette situation.

- Enfin 3 danseurs ou circassiens ont bénéficié du dispositif Konvertigo d'accompagnement en reconversion ; 3 travailleuses administratives ont eu un bilan de compétence et une structure a suivi un module de formation à la prévention primaire du burn-out.

Au final ce sont donc 92 personnes qui ont pu bénéficier d'une aide provenant du Fonds304.

A côté de ces objectifs de formation, le FSE a également

- financé une étude statistique relative à l'emploi en CP304, commandée au Centre d'étude CERCS, dont les résultats ont été rendus publics en juin 2021 au Théâtre Marni. Ce travail statistique a été établi sur la base des données 2017 et années antérieures de l'ONSS, et devra donc être poursuivi ;
- décidé d'une aide exceptionnelle au projet Docker, visant à offrir aux travailleurs du secteur culturel, une plateforme en ligne de gestion de leurs droits sociaux ;
- finalisé son site internet : <https://fonds304.be/>

L'intégration du Fonds 304 à l'APEF, alors qu'il « dormait » depuis une dizaine d'années (d'où ses réserves importantes) a été le bon moyen de permettre son activation, grâce à la ténacité conjointe de Serge Rangoni et de Philippe Schoonbrood (décédé en 2021).

Après deux ans, le Fonds est en vitesse de croisière même si son activité a été affectée par le Covid et il dispose d'un gestionnaire très proactif et impliqué.

Un autre aspect positif, indirect, de notre implication au Fonds 304 est une meilleure compréhension et le développement d'une relation de bonne collaboration et de confiance avec les représentants syndicaux. C'est aussi précieux.

Nous restons cependant attentifs au coût de fonctionnement du fonds, qui représente actuellement plus que 50% des montants consacrés aux actions de formation proprement dites. Cette situation déséquilibrée, si elle se justifiait pour le démarrage et la période malmenée du Covid, devra être revue ; soit le fonds trouve d'autres sources de financements, soit son coût de fonctionnement devra être réduit pour un meilleur équilibre.

Le rapport d'activité 2021 du FSE304 peut être consulté [ici \(à venir\)](#)

8. Commission artistes » du SPF Emploi

Laurent Fack (effectif) et Françoise Havelange (suppléante) y représentent la FEAS au banc employeurs.

La Commission statue sur les demandes de reconnaissance d'activités de nature artistique en vue de délivrer des cartes d'artiste pour l'exercice d'activités artistiques occasionnelles ou des visas artistes pour permettre à un artiste travaillant sans contrat de travail, d'être assujéti à la sécurité sociale des travailleurs salariés. La commission est également consultée sur les matières relevant du statut juridique de l'artiste et peut être un relais vers le CNT.

Le travail de cette commission est très chronophage (une réunion/quinzaine) et il est difficile, malgré nos efforts, d'assurer un suivi régulier des réunions. De concert avec les représentants des artistes, notre implication permet d'éclairer les membres de l'administration fédérale (ONEM, ONSS, INASTI) sur la spécificité des métiers artistiques, tout en étant attentifs à ne pas étendre de manière injustifiée le périmètre d'attribution du statut.

Avec la réforme du statut de l'artiste, le travail de cette commission devrait sensiblement évoluer.

Le rapport d'activité 2021 de la commission artiste est disponible sur le site artist@work⁹

9. Action de la FEAS dans le cadre du décret gouvernance de la FWB

9.1. Chambre Arts Vivants :

La FEAS y est représentée par Annie Bozzini, Françoise Havelange, Philippe Sireuil et Nicolas Dubois.

La Chambre a été constituée le 29 septembre 2020 et a tenu de réunions quasi bimensuelles; Philippe Sireuil y avait été nommé Président pour une année, soit jusqu'en septembre 2021. Mission plus qu'ardue que de piloter une instance haute en couleurs et en personnes engagées exprimant des points de vue parfois complexes, parfois vivaces. Qu'il soit remercié d'avoir menée cette conduite avec une grande courtoisie, dans une ambiance parfois très explosive.

9.2. Chambre Musiques

La Chambre a été constituée le 17 septembre 2020 ; La FEAS y est représentée par Corine Owieczka, Françoise Havelange, Laurent Fack et Jacques Grégoire, celui-ci ayant été remplacé par Gabriel Alloing courant 2021 (Jacques Grégoire ayant quitté l'ORW).

Au membre présent du « pool FEAS », se rajoute également Daniel Weissmann, observateur en tant membre de la commission des musiques.

Les débuts de la Chambre des Musiques ont aussi été compliqués parce que la plupart des fédérations étaient nouvelles et inexpérimentées. Par ailleurs à l'exception de la FEAS et d'une seule autre fédération, tous les membres de cette chambre représentent le secteur de musiques actuelles, ce qui a instauré un dialogue inédit. Nonobstant cette Chambre fonctionne d'une manière plus calme que la chambre des arts vivants. Ses réunions sont également mois fréquentes (mensuelles).

Les deux Chambres déplorent de devoir travailler dans l'urgence, et sans pouvoir disposer ni du recul nécessaire, ni de temps pour proposer des réflexions personnelles.

A noter également le particularisme de la FEAS qui est la seule fédération à représenter les institutions tant en CCAV qu'en CCM. Ceci conduit parfois à des situations très particulières par exemple lorsqu'il s'est agi de donner des avis sur le projet de décret « directions des lieux »

⁹ <https://www.artistatwork.be/fr/commission-artistes/publications>

Au final dans ce dossier délicat comme dans d'autres, la FEAS a pu faire entendre sa voix et trouver des soutiens.

9.3. Conseil Supérieur de la Culture

En tant que Président de la Chambre Arts vivants, Philippe Sireuil a siégé jusqu'en septembre 2021 au CSC.

En septembre 2021, Françoise Havelange a été nommée Vice-Présidente de la Chambre des Musiques et à ce titre, participe aux travaux du CSC.

Cette présence de la FEAS au CSC est très importante puisque le CSC peut être invité à rendre un avis sans attendre les avis des chambres ou sur des matières dont les chambres ne seront pas saisies ou saisies en même temps.

Le rapport du Conseil supérieur de la Culture peut être consulté sur le site de la culture.be ¹⁰

En 2021, le CSC a rendu 5 avis d'initiatives et 10 avis à la demande de la Ministre Linard. Parmi ces avis, relevons

- Avis n°7 (.pdf) (14 septembre 2021) relatif à un avant-projet de décret portant modification du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle
- Avis n°5 (.pdf) (28 avril 2021) sur un plan de transition écologique
- Avis n°4 (.pdf) (29 mars 2021) sur un déploiement de mesures de soutien aux secteurs de la culture
- Avis n°3 (.pdf) (19 janvier 2021) Avant-projet de décret relatif à la direction des lieux de création, de diffusion, des festivals et des centres scéniques bénéficiant d'un contrat-programme
- Avis n°2 (.pdf) (19 janvier 2021) relatif au positionnement du Conseil supérieur de la Culture à l'égard du document intitulé « un futur pour la culture »

L'expérience nous a montré que nous devons être attentifs, en permanence, aux discussions en cours dans ces différentes instances. Les relations d'estime et de bonne collaboration développées petit à petit avec nos fédérations sœurs, et grandement stimulées par les temps difficiles du Covid ont cependant conduit à établir des décisions finalement toujours respectueuses de nos intérêts et préoccupations même si parfois teintées de quelques nécessaires concessions.

10. Groupes de travail internes à la FEAS

2021 a vu la FEAS poursuivre sa politique d'action en intelligence collective, traduite en pratique par la mise en place de plusieurs Groupes de travail spécialisés. Ces GT sont ouverts à tous et fonctionnent de manière autonome.

Parmi ceux-ci le **GT Déconfinement**, transformé en « **GT du lundi** » puis en « **Forum FEAS bi-mensuel** » a tenu des réunions en distanciel, quasiment hebdomadaires en période de Covid.

¹⁰ https://www.culture.be/index.php?id=conseil_superieur_de_la_culture

Il a maintenu un lien constant entre tous les membres et permis une analyse commune rapide des mesures d'accompagnement de la crise ou des protocoles de déconfinement.

D'autres GT ont fonctionné de manière ponctuelle,

GT sectoriel Administration et Finances, coordonné par Caroline De Poorter,

GT sectoriel musique, coordonné par Daniel Weismann,

GT « Direction Lieux » coordonné par Françoise Havelange,

11 – Mobilisations spécifiques dans le cadre du Covid

Le travail de concertation intense des membres de la FEAS entre eux, et de la FEAS avec les autres fédérations s'est poursuivi en 2021.

L'objectif était double : définir les **modalités adéquates d'ouverture de nos salles et d'organisation du travail**, dans le respect de la sécurité de nos équipes techniques et administratives, et des artistes et de l'accueil de nos publics d'une part, et obtenir pour les opérateurs culturels mis en difficulté, les **compensations financières nécessaires et justes**, suivant des mécanismes non discriminatoires et transparents.

De multiples **actions communes** ont été menées, des rencontres avec les responsables politiques en FWB, aux régions et au fédéral, des positions d'ensemble... les Ministres en charge de près ou de loin, d'une compétence quelconque en lien avec le Covid, nous les avons tous vus, revus, dans le cadre de réunions à leur initiative ou à la nôtre, parfois constructives, parfois tendues, souvent décevantes.

Nous avons aussi développé une concertation avec le lobby fédéral événementiel ; chaudement encouragée par le Ministre Vandenbroucke, et sans que celle-ci, au final ne nous ait vraiment convaincu mais c'était le seul moyen de faire entendre notre voix au fédéral.

Parmi les actions menées, relevons la **dizaine de communiqués de presse**, et autant de **lettres ouvertes** souvent co-signées avec les autres fédérations du secteur, dont on soulignera tout de même certains titres qui ont fait grincer quelques dents de nos ministres, par exemple

- Communiqué du 12 mai 2021 : Le Codeco du 11 mai : Un miroir aux alouettes pour le secteur culturel ?
- Mise sous cloche par le gouvernement, la Culture en appelle à l'État de droit! Réaction au Codeco de ce 23 avril 2021

Et les **manifestations**

- Greenlight for Culture (26 février 2021)
- Switch Culture On (6 février 2021)
- Still standing for Culture (avril 2021)
- Et en décembre 2021, réaction à la fermeture des salles, (décision du Codeco du 22 décembre) :
 - o **Citation en référé de l'Etat belge**, pour faire annuler ladite décision ;
 - o **Manifestation** du 28 décembre au Mont des Arts.

12. Rencontre avec les membres de la commission culture du Parlement FWB

Initialement prévue en mars 2020 au Théâtre du Parc, reportée pour cause de confinement, ce projet de rencontre FEAS/parlementaires de la Commission culture va finalement se décliner, courant janvier 2021 en rencontres sectorielles :

- Le 5 janvier, rencontre de députés PS,
- Le 12 janvier, rencontre des députés Ecolos ;
- Le 13 janvier, rencontre des députés MR
- Le 15 janvier, rencontre des députés PTB ;
- Le 28 janvier, rencontre de députés CDH.

Plusieurs membres de la FEAS participèrent à l'une ou l'autre de ces réunions, avec Philippe Degeneffe et Françoise Havelange : Alexandre Caputo, Luc Petit, Laurent Fack, Patricia Ide et Michel Kacenenbogen, Patricia Wilenski, Nicolas Dubois, Annie Bozzini.

Ce fût l'occasion de mener des échanges de vues sur tous les sujets d'actualité : Covid, bien sûr, mais aussi les projets de la Ministre Linard de « redéploiement de la culture » et de décret « direction lieux » et les différents plans d'aide financière.

13. Actions en matière de ventilation

L'état de la ventilation dans nos salles, les normes obligatoires sinon recommandées, le coût et les possibilités d'équipements techniques des salles, sont des questions que nous avons abondamment travaillées tout au long de 2021. Les réunions avec les experts (notamment Jean-Marie Dochy, les cabinets Facon et Vandembroucke et nos collègues de l'évènementiel, ont été multiples.

Dans ce cadre, la FEAS a notamment organisé une réunion de ses directeurs techniques ; le 1^{er} avril 2021, à laquelle 26 d'entre eux ont participé.

A la demande de la Ministre de la culture, Mme Linard, la FEAS a également recensé en mai 2021, le niveau d'équipement des salles de ses membres. Il en est ressorti que 80% des salles étaient équipées d'un système de ventilation à air injecté. L'étude a aidé la Ministre à argumenter du caractère sécurisé des salles, - qui ne devaient pas être considérées comme vecteur de transmission du virus.

Enfin, à l'initiative d'Emmanuel Dekoninck, la FEAS a pu bénéficier des conseils d'un expert universitaire, Denys Flandres, professeur à l'UCL, dont les explications et conseils ont été très précieux pour nous guider dans de discussions parfois très techniques. Qu'il en soit ici remercié.

14. Un futur pour la Culture : prise de position de la FEAS

A la suite de la publication du Rapport « Un futur pour la culture » du Groupe de travail « Redéploiement », de la Ministre Linard, la FEAS avait pris le temps d'élaborer une position réfléchie et consensuelle. Plusieurs membres de la FEAS se sont impliqués dans ce travail fouillé : Pierre Bolle, Michèle Braconnier et Alexandre Caputo et ensuite, tout le GT « Déconfinement ». Au final une position nuancée mais forte, rassemblant l'unanimité de membres de la FEAS¹¹.

Nos commentaires alimenteront les débats menés au sein des deux chambres de concertation et du Conseil Supérieur de la Culture (avis adopté le 19 janv. 2021).

Le suivi apporté par la Ministre à ces avis critiques et nuancés ne fut pas, nous semble-t-il, de grande attention. Des montants importants furent consacrés à financer de multiples projets créatifs ou de recherche, dont nous restons sceptiques, en cette période d'embouteillage de création, sur la réelle valeur d'excellence et les perspectives, donc de diffusion.

15. Captations de spectacles vivants par la RTBF

A la demande de la RTBF, la FEAS avait apporté fin 2020, une large contribution à la mise en place de la soixantaine de captations de spectacles en arts vivants (théâtre, danse, cirque) et également jeune public. Elle avait notamment contribué à informer les compagnies et a négocié avec la RTBF les modalités contractuelles. Elle avait aussi proposé aux compagnies des modèles de contrats de cession de droit d'auteur et de droits voisins. (Voir le RA FEAS de 2020). Les captations ont été réalisées entre décembre 2020 et mai 2021.

La collaboration avec la RTBF s'est poursuivie en 2021. En octobre 2021, le programme bouclé, nous avons pu tirer un bilan plutôt positif.

- 64 captations (sans compter une trentaine de captations jeune public) dont une très large majorité de productions belges (60)
- 60.000 vues sur sa plateforme Auvio ;
- Des auteurs majoritairement vivants, majoritairement belges, et un équilibre de genre : 37 auteures, 41 auteurs.
- 254 comédiennes et comédiens ;
- En moyenne : 15 à 20.000 €/projet repartis à concurrence de 40% Cie et 60% production audiovisuelle.

Pour les Compagnies et les personnes impliquées (artistes, techniciens, administratifs), ces captations, même si certains peuvent rester sceptiques sur leur intérêt, si peu en phase avec l'émotion du vivant inhérente aux arts de la scène, ont permis aussi de donner une certaine perspective au processus créatif. Recherches, répétitions, tout cela n'était pas pour rien. IL y a eu représentations, avec des publics certes professionnels (règle Covid oblige) mais publics

¹¹ Position de la FEAS arrêtée le 15/12/2020, disponible sur notre site internet. Dans le RA FEAS 2020, nous relevons l'accueil réservé à nos commentaires par la presse : *Alain Lallemand leur consacrent une pleine page dans Le Soir du 4 janvier 2021 et conclut : « Soudain le débat de la relance culturelle devient à nouveau passionnant. Et un certain silence est rompu » ...*

tout de même, et aussi des enregistrements de qualité, utiles pour assurer la promotion des spectacles et en conserver trace.

Cette opération a consacré pour la première fois, la reconnaissance et la prise en charge par la RTBF des droits voisins des artistes pour la captation scénique. Nous continuerons à œuvrer avec leurs représentants pour sanctuariser cette pratique, seule à même de garantir un traitement équitable des artistes et une sécurité juridique de captations pour les compagnies ou institutions productrices.

16. Avant-projet de décret « direction des lieux »

En plein Covid, la Ministre Linard avait présenté le 30/11/2020 un *avant-projet de décret relatif à la direction des lieux de création, de diffusion, des festivals et des centres scéniques bénéficiant d'un contrat-programme*.

L'exposé des motifs annonçait quatre objectifs :

- assurer une publicité des postes de direction à pourvoir et la bonne gouvernance,
- assurer une absence de discrimination basée sur le genre dans le cadre de désignations des fonctions de directions des institutions culturelles,
- assurer une promotion de la diversité culturelle et la protection des droits culturels
- garantir aux travailleuses et travailleurs des arts de la scène le bien-être au travail.

A l'évidence ces objectifs étaient très louables ; en pratique, c'était considérer qu'a priori il y avait de situations troubles tant en termes de parité que de transparence de rémunération ou de bonne gestion.

Comme à notre habitude, nous avons initié un groupe de travail auquel ont participé Jacques Grégoire, Nicolas Dubois, Philippe Degeneffe Corinne Owieczka, Alexandre Caputo, Stéphane Molinet et Françoise Havelange. En outre, Daniel Weissmann, Philippe Sireuil, Stefano Mazzonis, Patrick Bonté, Caroline de Poorter, Cécile Van Snick, Sylvie Somen et Patricia Ide ont également apporté des contributions. L'avis de la FEAS sera finalisé le 12 janvier 2021 et permettra de mobiliser les chambres de concertation dont les membres, non visés, ne voyaient, à première vue, que de bonne intentions.

Suite aux avis réservés des Chambres de concertation (chambre des Musiques 14/1/21 et chambre arts vivants 1/2/21) et du Conseil Supérieur de la Culture (19/1/21), nous avons été contactés par le cabinet Linard pour une « réunion technique » qui a eu lieu le 3/3/21. Quelques améliorations suivront.

En novembre 2021 nous ré-interpellerons les membres de la commission culture du Parlement. Las, les jeux étaient faits, le gouvernement de la FWB s'était entendu, et s'il a fallu 5 heures de débat en commission culture, si des parlementaires de tous bords s'émurent de la « stigmatisation du secteur, qui allait trop loin », de ce que le texte puisse devenir « une entrave à l'initiative culturelle privée », ce fût pour l'honneur et pour la forme. Notons tout de même qu'il fallut attendre cette réunion parlementaire pour qu'à la demande d'un député de l'opposition, qui seul vint avec des arguments d'ordre juridique, la Ministre précise les noms des 37 institutions concernées et qu'un rapide calcul établisse « qu'au sens du décret »,

21 directions étaient masculines et 16 féminines ou mixtes. Le déséquilibre réel n'est donc pas là, même si l'on peut conclure d'un devoir constant d'attention.

Ceci étant, si nous étions en désaccord avec la méthode, nous ne concluons pas de l'absence de problématique. Dans notre secteur culturel comme dans bien d'autres secteurs, il y a des déséquilibres en termes de genre, mais ils sont plus profonds et les mesures nécessaires à les contrebalancer nécessitent une réflexion qui reste à mener. Nous y contribuerons.

17. En conclusion : perspective d'une réflexion sur le développement durable

Avant le Covid, nous avons évoqué un projet de journée de réflexion de la FEAS sur la question brûlante du développement durable, pour le secteur des arts de la scène.

Cette première idée avait été rangée mais pas abandonnée. En octobre 2020, une conférence organisée par Delphine Houba, échevine de la Culture à Bruxelles-Ville, avec David Irle, expert français déjà conseiller en durabilité pour les Brigittines, a été l'occasion de repenser à notre projet. Soutenus par Patrick Bonté, qui nous a ouvert les Brigittines, avec Pierre Thys, Nathalie Borlée et Solenn Koç, nous avons entamé la préparation de ce Séminaire conçu comme une première étape « d'état des lieux de nos lieux », décliné en 4 axes : écoconception, mobilité, alimentation, numérique.

Un projet pour 2022, à notre sortie du Covid.

LA FEDERATION DES EMPLOYEURS DES ARTS DE LA SCENE

Au 31 décembre 2021 :

AMA, ARTARA, ATELIER 210, BRIGITTINES, BULLES PRODUCTION-BRUXELLONS !, CAV&MA, CENTRAL-CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE, CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH, CHARLEROI-DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, DEL DIFFUSION VILLERS, ESPACE CATASTROPHE, ESPACE MAGH, FEDERATION DES JEUNESSES MUSICALES, FESTIVAL DE LIEGE, FERME DU BIHEREAU, FERME DE MARTINROU, FESTIVAL DE SPA , FLAGEY , GRAND STUDIO, IDEA / JOSE BESPROVANY, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA CHAUFFERIE-ACTE 1, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE - CIE THEATRALE, LATTITUDE 50, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LE VILAR , LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, LES NOCTURNALS, MARNI, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI, MUSEBOOSTING, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, RAS EL HANOUT, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140 , THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LA VALETTE, THEATRE DE L'EVEIL, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE ROYAL DE NAMUR, THEATRE NATIONAL WALLONIE-BRUXELLES, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE DE POCHE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE DE LA VIE, THEATRE VARIA, VOX LUMINIS, ZOO-THOMAS HAUERT⁶²

FEAS- Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL

Président : Philippe Degeneffe
Secrétaire Générale : Françoise Havelange
info@feas.be - <https://feas.be/>